



Document pour acquisition de nationalité d'un enfant né à l'étranger

Par **plam**, le **17/02/2011** à **14:48**

Bonjour à tous,

Je suis la maman d'un garçon de 5 ans, né dans un pays de l'EU d'où je suis originaire. Son papa l'a reconnu à l'âge de 3 ans et m'a envoyé une déclaration, signée devant notaire. Actuellement je vais déposer les documents nécessaires dans mon pays d'origine afin de changer l'acte de naissance de l'enfant et par la suite je vais déposer une demande d'acquisition de nationalité par filiation auprès du consulat. Dans les services administratifs du pays, je suis obligée de laisser l'original de la déclaration. Pourriez-vous me dire quels documents je dois présenter par la suite au service consulaire de France? Quels documents mon enfant va avoir une fois la nationalité établie?

Merci à tous qui peuvent me donner un avis, très bonne journée

Par **Domil**, le **17/02/2011** à **15:24**

Je ne vois pas en quoi la France intervient

Par **plam**, le **17/02/2011** à **15:31**

Désolée pour le manque de précision. Le père de l'enfant est français et par filiation l'enfant a le droit à la nationalité française. Actuellement il a un passeport du pays où nous sommes actuellement.